



Place de l'Eglise (carte ancienne)



Place de l'Eglise 2009



Presbytère avant 1990



Centre Culturel 1993



Traverse village avant 2009



Traverse village actuelle
voitures sur la chaussée,
piétons à l'abri sur les trottoirs

ARNAVILLE

ECHO du RUDEMONT

Rédaction Mairie d'Arnaville

Bulletin Municipal

N° 197

AVRIL 2021

SOMMAIRE :

✓ VACCINATION COVID + de 75 ANS

Les personnes de plus de 75 ans désirant se faire vacciner peuvent se rapprocher de la communauté de communes de Mad et Moselle qui affrète des mini-bus et prend des rendez-vous pour aller vers un centre à Pont à Mousson.

Tel : 03 83 81 91 69 mail : franceservices@cc-madetmoselle.fr

✓ PROTECTION DES OISEAUX

✓ ELAGAGE DES MARRONNIERS PLACE DES FETES

✓ DECORATIONS DE PÂQUES

✓ AIRE DE JEUX : Interdite aux animaux

✓ BACS A ORDURES MENAGERES : à rentrer

✓ TARIFS COMMUNAUX

✓ INSCRIPTION A L'ECOLE

✓ TRAVAUX NOUVELLE MAIRIE

✓ INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

✓ ETAT CIVIL :

Il ne nous est plus possible d'annoncer les événements d'Etat Civil sans autorisation des intéressés.

Merci de nous faire connaître vos désirs pour pouvoir faire paraître ces informations.

✓ RECENSEMENT MILITAIRE / PARCOURS DE CITOYENNETE

✓ CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2021

Site internet de la commune d'Arnaville : <http://www.arnaville.mairie54.fr>

Le Site se construit petit à petit et vous pouvez y trouver de nombreuses informations

Adresse internet de la Mairie : mairiearn@numericable.fr

Téléphone : 03.83.82.62.78

Site de l'Ecole Communale : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-pam/arnaville/>

PROTECTION DES OISEAUX



Nids à hirondelles de fenêtre.

Avec le retour des beaux jours on entend à nouveau le piaaillement des oiseaux dans les forêts mais également dans nos villages. Malgré tout, le déclin de leur population nous incite à être vigilants et ce, principalement lors de travaux de démolition, rénovation, réfection de toitures ou ravalement de façade. Ces travaux ne pourront être exécutés qu'entre octobre et mars.

Les nids d'hirondelles présents sur les façades du village ont été recensés officiellement, de ce fait ils engendrent des obligations aux propriétaires et aux entreprises. Les nids doivent être conservés et préservés.

S'il venait à être nécessaire de les enlever il faudrait les remplacer par des nichoirs artificiels : pour la dépose et repose de nid se rapprocher de la DREAL.

Le non-respect de ces directives est puni par la loi.

Vous retrouverez toutes les informations nécessaires sur le site de la commune dans la rubrique urbanisme.

ELAGAGE DES MARRONNIERS PLACE DES FETES



Avant la taille

Début mars, les marronniers de la Place des Fêtes ont été toilettés.

Leur branchage, pour de vieux arbres, était devenu important et il était nécessaire de procéder à une coupe des branches.

Il a dû être fait appel à une entreprise qui, munie d'une nacelle, est intervenue en hauteur.

Ce gros tas de banchage a ensuite été broyé sur place par Pascal et Rémy, les deux employés communaux.

La place est maintenant prête à accueillir les fêtes villageoises.



Après la taille

Mais nul ne sait quand cela pourra se faire, vu la conjoncture actuelle ?

DECORATIONS DE PAQUES



Pâques était très attendu à Arnaville. Des décorations ont fleuri de toutes parts dans les rues et ruelles du village.

Aurélie et Marie-Claude, Conseillères Municipales ont su émerveiller petits et grands par leur créativité sans cesse renouvelée.

La prochaine étape sera basée sur le fleurissement avec l'éclosion des bulbes plantés à l'automne et les futures plantations de fleurs diverses et variées.



AIRE DE JEUX : interdite aux animaux

Nous rappelons que l'aire de jeux est interdite aux animaux de compagnie même s'ils sont tenus en laisse. Cette aire est conçue sur la base d'espaces en sable gravillonné et d'espaces enherbés où seuls les enfants doivent pouvoir s'amuser. Il est également à considérer que certains enfants peuvent avoir peur des animaux.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents, ils ne doivent pas se mettre en danger ni mettre en danger les autres enfants. Chacun doit pouvoir profiter des jeux sans en être empêché par un enfant plus turbulent.

BACS A ORDURES MENAGERES : à rentrer

Nous rappelons, qu'après vidange, les bacs à ordures ménagères sont à rentrer dans vos propriétés. Ils ne doivent en aucun cas rester dans la rue ou sur les trottoirs. Seuls les propriétaires des maisons qui n'ont pas de commodité ou de facilité d'accès peuvent en être dispensés. A savoir que lors du passage du camion une levée systématique sera faite, même si le bac n'est pas rempli. Cela engendrera un coût supplémentaire pour le propriétaire qui risque également de récupérer des sacs déposés indûment dans son conteneur.

TARIFS COMMUNAUX

Mis à part le tarif pour remplacement de potelets et barrières, les tarifs communaux restent inchangés pour l'année 2021

Ces tarifs sont disponibles sur le site internet de la commune :

- Location broyeur communal
- Location de salles, tables et bancs
- Tarifs concessions cavurnes

Tarifs eau et assainissement : part communale

Inchangés pour l'année 2021

<u>SERVICE EAU</u>	
Surtaxe	0.70 € HT le m3
Prime fixe	7.62 € HT par an et par branchement

<u>SERVICE ASSAINISSEMENT</u>	
Redevance	2.58 € HT le m3
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	2 000 € net
Part fixe pour facturation	2x2€ par an et par abonné (2€ par facturation)

ECOLE : inscription rentrée septembre 2021

La situation COVID ne permettra pas de programmer une journée d'inscription générale pour la rentrée de septembre 2021.

Les inscriptions peuvent se faire dès à présent en prenant contact avec la mairie qui vous remettra les documents nécessaires (tel : 03.83.82.62.78 ; mail : mairiearn@numericable.fr).

Une visite personnalisée pourra être organisée à la demande des parents. Elle pourra être fixée à tout moment en dehors des horaires scolaires. (prendre contact avec Mme Sehili, Adjoint au Maire)

Les enfants des villages avoisinants qui souhaiteraient être scolarisés à Arnville, seront accueillis de la même manière.

TRAVAUX NOUVELLE MAIRIE

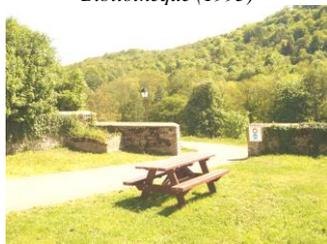
Les entreprises retenues pour la réalisation de ce chantier ont été conviées à la 1ère réunion préparatoire de chantier le 29 mars 2021 en présence du Maître d'ouvrage (Mairie représentée par Mme Sehili, 1^{er} Adjoint), de l'équipe du Maître d'œuvre (Mme HENRY : Architecte, M. SIMON : Bureau d'Etude), du Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (M. BOUCHER)

Période de préparation et installation de chantier en avril et commencement des travaux début mai.

Ce gros chantier, d'une durée d'un an, si tout va bien, va nécessiter un important mouvement de véhicules professionnels : les abords devront être totalement dégagés. Un arrêté sera pris pour limiter l'usage des trottoirs. Des grilles seront posées pour interdire l'accès à l'arrière et sous le porche du Centre Culturel. Un passage sera aménagé et permettra l'accès aux abonnés de la bibliothèque.



Bibliothèque (1993)



Chemin Piétonnier (2002)



Parking de la Vème Division(2002)



Aménagement carrefour Rue de Gorze (2005)



Création de 3 logements 98bis Grande Rue (2004)



Station d'épuration (2007)



Mise en place de la table de ping pong (2009)
aire de jeux et terrain de basket (2013/2014)

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

En vue des prochaines élections, régionales et cantonales des 13 et 20 juin 2021, il est rappelé aux personnes qui le désirent qu'il est possible de venir s'inscrire en mairie ou de le faire directement en ligne.

Le formulaire est également disponible au téléchargement sur le site de la Mairie ; le compléter et le déposer au secrétariat.

ETAT CIVIL

Depuis notre dernier bulletin et suivant information des mairies ayant enregistré les actes ou selon information des familles.

Naissance : nos félicitations

- Roxanne est née le 22 mars 2021 au foyer de Alison JAOUËN et Grégory OMHOVERE. La famille est domiciliée 1 bis Rue de Gorze.

RECENSEMENT MILITAIRE / PARCOURS DE CITOYENNETE

Tout citoyen ou citoyenne âgé(e) de 16 ans est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile **dans le mois qui suit son anniversaire.**

Une attestation de recensement, **à conserver précieusement**, lui sera remise.

Pour l'année 2021 il s'agit de : ANTOINE Isaline, BRAHIMI Yanis, GOUSSOT Florian, MAUJEAN Yoann, NEY Théo, TESCHER Solène.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS (à compléter)

Année 2021	Animations	Organisateur
16 mai	Brocante (sans doute annulée)	Association des fêtes
22 mai	Lecture à la Bibliothèque	Je Bouquine à Arnville
27 juin	Marche Gourmande	Association des fêtes
13 et 20 juin	Elections Régionale et Départementales (à confirmer)	
17/18 Juillet	Fête Patronale	Association des fêtes
Octobre	Bourse aux plantes	Association des fêtes
Octobre	Repas des Anciens	CCAS
	Exposition	Association des fêtes
28 novembre	Marché de Noël	Association des fêtes
4 décembre	St Nicolas	Amicale Sapeurs-Pompiers
11 décembre	Ste Barbe	Amicale Sapeurs-Pompiers

Nous espérons que les manifestations reprendront de façon régulière en 2021. Nous ne pouvons donner des dates définitives, le calendrier sera revu au fil du temps.



réhabilitation école communale (2011) et périscolaire (2015)

En cours:

Préparation chantier Nouvelle Mairie : Appel d'Offre.

Extension cimetièrè.



